



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 novembre 2022
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la trente et unième session

Vienne, 8 et 9 décembre 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Projet de résolution déposé par le Président

Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2022-2023

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2022-2023¹,

Prenant note avec préoccupation des difficultés financières que rencontre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en raison du manque de fonds destinés à des fins générales qui compromet sa capacité d'assumer efficacement ses fonctions essentielles ayant trait aux programmes, notamment ses activités normatives et de recherche,

Notant qu'il importe que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime élargisse sa base de donateurs,

Rappelant sa résolution 30/2 du 10 décembre 2021,

1. *Note* que le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2022-2023 contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé ;

2. *Note également* qu'il importe de poursuivre les consultations tenues au sein du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les propositions tendant à modifier le modèle

¹ E/CN.7/2022/16-E/CN.15/2022/16.



de financement de l'Office, y compris celles qui portent sur le recouvrement des coûts directs ;

3. *Note en outre* la confiance toujours aussi forte des donateurs dans l'exécution des programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

4. *Note* la participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux réformes menées à l'Organisation des Nations Unies ;

5. *Approuve*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins générales, le budget révisé d'un montant de 3 274 500 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2022-2023 ;

6. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins spéciales et les dépenses d'appui aux programmes, le budget révisé suivant pour l'exercice biennal 2022-2023, sans que cela préjuge de la position des États Membres concernant l'initiative pilote de recouvrement des coûts directs :

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	Budget approuvé (2022-2023)	Budget révisé (2022-2023)	Budget approuvé (2022-2023)	Budget révisé (2022-2023)
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	2 397,8	2 330,5	7	7
Autres objets de dépense	942,8	944,0		
Total partiel	3 340,6	3 274,5	7	7
Fonds destinés à des fins spéciales				
	404 130,5	464 086,7	320	360
Total partiel	404 130,5	464 086,7	320	360
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	24 331,9	24 025,0	66	66
Autres objets de dépense	3 584,1	4 635,0		
Total partiel	27 916,0	28 660,0	66	66
Total	435 387,1	496 021,2	393	433

7. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.